

La lettre d'information du cluster

Chers adhérents et partenaires,

Avant toute chose, nous sommes heureux de vous retrouver pour une nouvelle année pleine de défis. En espérant bien évidemment que l'indépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie soit au cœur des discours économiques et politiques, car il s'agit d'une grande et noble cause.

2018 aura été tumultueuse pour la plupart de nos filières et plus largement pour le pays avec des dossiers très sensibles : la TGC, le référendum, la loi de pays sur les protections de marché... Elle s'est néanmoins achevée sur des notes positives que nous détaillerons dans cette édition.

Le bureau directeur prévoit déjà de beaux projets pour 2019 mais dont l'aboutissement dépend une nouvelle fois de votre implication. Je profite de cette occasion pour saluer le dévouement exemplaire des membres du bureau.

Bonne lecture...

Au sommaire

PRODUCTION D'ENERGIE	2
Installations de première catégorie	2
TGC : mise en application et incidences	2
Charte CALPV	2
Autorisations administratives	2
SOLAIRE THERMIQUE	3
Politique générale	3
TGC	3
Qualité du matériel	3
Formation des professionnels	3
Organisme de contrôle	3
MAITRISE DE L'ENERGIE	4
Partenariat avec l'ACE pour les diagnostics énergétiques	4
RAYONNEMENT INTERNATIONAL	4
Mission Tonga	4
Mission Suva	4
ECOMOBILITE	4
COMMUNICATION	5

PRODUCTION D'ENERGIE

INSTALLATIONS DE PREMIERE CATEGORIE

Les 107 demandes de raccordement déposées auprès des concessionnaires en réponse à l'appel d'offre du Gouvernement pour 30 MWc, démontrent le dynamisme de la filière photovoltaïque et de sa compétitivité croissante face aux systèmes de production conventionnelle. Le résultat de l'appel d'offres, annoncé pour décembre 2018, n'a pas encore été communiqué...

En réunion du 15 novembre, organisée par Enercal, de présentation des retours d'expérience sur le raccordement des centrales photovoltaïques, le Gouvernement s'est engagé à une tenue trimestrielle de réunions des acteurs de l'énergie : première réunion le 30 janvier 2019 !

Synergie demande à être destinataire du rapport de la CRE, transmis en novembre au Gouvernement, sur un grand nombre de sujets fondamentaux (taux de pénétration des ENR, politique du stockage, révision de la grille tarifaire...) et qui servira de base pour les arbitrages sur la future PPI.

TGC : MISE EN APPLICATION ET INCIDENCES

En suivant la même démarche que pour les centrales opérationnelles, les producteurs se sont regroupés pour annoncer un taux unique de réduction du tarif d'achat du kilowatt heure sur les centrales en construction. Ce taux répond à la demande de la DIMENC de prendre en compte la suppression de certaines taxes avec l'entrée en vigueur de la TGC.

CHARTRE CALPV

Lors du dernier comité de charte, la DIMENC annonçait une augmentation très significative du nombre de producteurs privés avec 1050 installations représentant 9 MWc. Synergie a proposé que la charte évolue vers un label de qualité dans l'optique de mettre en avant les entreprises effectuant du travail dans les règles de l'art. Cette proposition n'a pas été retenue puisque le COTSUEL se positionne aujourd'hui comme le garant de la conformité des installations d'un point de vue électrique. Il est convenu que les problèmes relevés sur des installations soient recensés et reportés à Synergie.

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

La direction du foncier de la Province Sud a informé le cluster d'une modification de la réglementation applicable à toutes les installations en toiture sur les bâtiments existants. Pour les installations photovoltaïques et thermiques le permis de construire est remplacé par une déclaration préalable si le bâtiment est dans une zone d'intérêt patrimonial. Synergie sollicite la Province pour alléger le dispositif jugé trop contraignant pour le développement des filières.

SOLAIRE THERMIQUE

POLITIQUE GENERALE

Synergie a porté, à deux reprises entre septembre et novembre, devant le Président du Gouvernement, un projet d'accord de compétitivité pour la filière solaire thermique dans lequel sont définis les engagements de la filière : assurer une qualité des installations et du matériel, en contreparties desquelles le Gouvernement assure un développement du marché en rendant le chauffe-eau solaire plus compétitif.

Le Président Philippe Germain a donné son accord de principe sur cet accord sous condition d'y intégrer explicitement des objectifs ambitieux pour la production locale. Synergie anime dans ce sens, des groupes de travail avec les distributeurs et vise une signature de cet accord courant mars 2019.

TGC

La demande officielle de Synergie pour que le taux de TGC applicable au chauffe-eau solaire (fourniture, pose et vente d'énergie) n'a pas encore obtenu d'arbitrage de la part du Gouvernement car les incidences de cette demande sur les protections de marché ne semblent pas être totalement maîtrisées. Les distributeurs, la DAE et Synergie travaillent dans ce sens.

QUALITE DU MATERIEL

Le groupe de travail, piloté par la FINC, pour convenir des normes et des modes de preuves pour le matériel solaire a été constitué le 6 novembre 2018 et les premiers échanges ont permis d'identifier les normes de référence. A partir de début février, le groupe de travail va travailler sur le contenu des agréments pour les produits fabriqués localement ne répondant pas à ces normes, contenu qui sera ensuite soumis à validation auprès du comité technique d'évaluation. Pour rappel, c'est cette démarche qui permettra de garantir de la qualité du matériel distribué localement.

FORMATION DES PROFESSIONNELS

La formation à destination des bureaux d'études se déroulera durant la première semaine de février avec une session de 12 personnes. La formation est organisée par l'AFBTP et animée par Tecsol permettra aux bureaux d'études d'échanger sur les processus de dimensionnement, de conception et de suivi des travaux. A la fin de la formation, les professionnels bénéficieront d'une attestation de maîtrise des compétences, qui leur sera indispensable pour faire bénéficier à leurs MOA des aides futures dispensées par l'ACE.

ORGANISME DE CONTROLE



La lettre d'information du cluster

Les statuts, le règlement d'intervention et les projets d'arrêtés qui permettront la création du COTSOL sont prêts et attendent que le contrat de compétitivité soit finalisé pour une adoption globale.

MAITRISE DE L'ENERGIE

PARTENARIAT AVEC L'ACE POUR LES DIAGNOSTICS ENERGETIQUES

L'Agence Calédonienne de l'Energie a sollicité Synergie pour une mission de structuration de l'offre de diagnostics énergétiques, une étude d'opportunité sur la qualification OPQIBI et le développement des Contrats de Performance Energétique. Le budget de la mission s'élèverait à 5,6 millions dont une partie est fléchée pour des prestataires et des adhérents.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MISSION TONGA

Synergie dispose depuis le mois de novembre, d'un référent pour le rayonnement international en la personne de Tamaso Pooi de la société Vergnet. Le référent reprend le pilotage de la mission avec le Royaume de Tonga. Pour rappel, la mission d'expertise commandée par le Gouvernement de Tonga porte sur les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'eau, les déchets et la mobilité.

MISSION SUVA

Avec l'appui du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Synergie a envoyé un représentant au groupe de travail consultatif des pays du Pacifique sur l'énergie au mois de novembre. Il ressort de ce déplacement que les pays du Pacifique ainsi que le PCREEE (Pacific Commission for Renewable Energy and Energy Efficiency) sont très intéressés pour l'organisation en Nouvelle-Calédonie d'un workshop autour de la chaleur renouvelable. Cet événement devrait être organisé en partenariat avec la CPS, le SCRRE et Synergie, représenterait une bonne opportunité pour mettre en avant le travail de structuration de la filière solaire pour d'éventuels partenariats.

ECOMOBILITE

La thématique écomobilité n'aura pas connu d'avancement en fin d'année 2018 mais le sujet sera de nouveau porté par le cluster en 2019 avec la même volonté, à savoir, la définition d'une politique publique territoriale.

COMMUNICATION

SITE INTERNET SYNERGIE

Le site internet du cluster est complètement opérationnel depuis le mois de décembre. Même si quelques petits ajustements restent à apporter, la mission de refonte du site internet, confiée à NC Pro Web, est quasiment terminée avec la mise en service du nouveau site à l'adresse www.synergie.nc

Les adhérents sont invités à transmettre le descriptif de leurs activités et des photos afin de compléter leur page d'annuaire.

Le site vous donne également accès aux Newsletters et à un espace documentaire avec :

- Une zone libre d'accès : assemblées générales, statuts, consultations publiques, offre d'emploi...
- Une zone privée réservée aux adhérents : compte-rendu, rapports, demande d'emploi...

FACEBOOK

Nous vous proposons également de vous mettre à l'honneur sur la page Facebook de Synergie, en publiant chaque semaine la fiche d'identité d'un adhérent, raison de plus pour mettre à jour votre page annuaire !

CONFERENCE

Le cluster organise une conférence le 14 mars 2019 sur le solaire : élément incontournable de la transition énergétique. L'idée derrière cet événement est de mettre en avant les travaux menés ces deux dernières années sur les chauffe-eau solaire ainsi que l'évolution spectaculaire du photovoltaïque pour la production d'énergie propre.

Le contenu des présentations sera clairement adressé à des professionnels, aux donneurs d'ordre publics comme privés et aux associations. Synergie espère que la presse se mobilisera en force pour couvrir cet événement.